

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1978)

**Heft:** 481

**Artikel:** Un empire passé au peigne fin : M-onstre en quête de M-onopoles

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027430>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## M-onstre en quête de M-onopoles

En Suisse alémanique, où siègent toutes les puissances économiques à l'exception de Nestlé, on a une certaine familiarité avec la puissance économique, qu'elle soit le fait de grandes entreprises ou des organisations professionnelles. On les respecte pour leur taille, on les admire même pour leur efficacité, on se méfie un peu de leurs vulnérabilités, mais on ne les craint pas, car elles sont assez nombreuses pour se neutraliser au moins en partie.

Il y en a une cependant, entreprise et organisation économique tout à la fois, qui a pris trop de place pour ne pas se faire repérer des plus complaisants: la Migros. Repérer, c'est peu dire: dans la foulée de l'affaire de "Tat" que beaucoup ont ressentie comme la manifestation d'une brutalité capitaliste primitive et incontrôlée, toute une campagne se déroule actuellement, qui tend à faire ressortir — enfin — l'énorme puissance de ce groupe d'entreprises très diversifié que forme la "communauté" Migros (admirez la convivialité à la Duttweiler).

### 20 millions par jour

L'ensemble, il est vrai, a de quoi impressionner! Reprenons quelques données de base... A part les douze sociétés coopératives régionales de vente au détail, il comprend une dizaine d'entreprises de production, et autant de sociétés de services, plus une banque et une compagnie d'assurances.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe (banque non comprise bien sûr) a dépassé les sept milliards de francs en 1977, soit davantage que les dépenses des cinq cantons

romands mis ensemble. C'est évidemment moins que Nestlé, Ciba-Geigy ou BBC, mais ces entreprises réalisent une bonne partie de leurs affaires à l'étranger. Sur un chiffre d'affaires total de 20 milliards, Nestlé ne vend "que" pour 680 millions en Suisse, soit Fr. 108.— par habitant; à ce dernier, la Migros vend pour Fr. 1150.— par an. Car la Migros, elle, pèse de tout son poids sur le marché suisse; ses achats contribuent pour 24,4 pour cent au produit total brut l'agriculture du pays; elle fabrique elle-même un quart (en valeur) des produits qu'elle commercialise; elle occupe 35 000 personnes à plein temps, auxquelles elle verse pour 1,2 milliards de salaires; par jour de vente, ses magasins encaissent 20 (vingt) millions de francs.

Principale entreprise de distribution de Suisse, titre qu'elle a ravi à Coop il y a déjà dix ans, la Migros domine très nettement le commerce des produits alimentaires, avec une part au marché supérieure à 40 pour cent. En d'autres termes, sur chaque millier de francs que le Suisse dépense pour se nourrir, plus de quatre cents francs tombent dans les caisses des magasins à l'enseigne M. Dans le secteur des produits laitiers, la Migros a une place tout à fait dominante: sa part au marché est de 24 pour cent pour le lait (16 pour cent à Coop), de 39 pour cent pour le beurre (20 pour cent), de 46 pour cent pour le yoghourt (22 pour cent), de 57 pour cent pour les fromages à pâte molle (15 pour cent) 1).

Dans le domaine non alimentaire, la Migros occupe une place prépondérante notamment dans les fleurs, le Do it yourself, les travaux photo, les articles de sport, les voyages.

### Un trust culturel

La Migros constitue par ailleurs de loin le

plus gros trust culturel du pays. L'an dernier, les Ecoles Clubs ont "donné" 6,6 millions d'heures de cours à 330 000 participants, et les Eurocentres 3,6 millions d'heures à 21 600 participants. Le club et les magasins Ex Libris ont fait plus de 100 millions de chiffre d'affaires, — y compris le cercle d'art "Kunstkreis" de Lucerne, repris en août 1977.

Et il y a le fameux "pour-cent culturel" que, selon leurs statuts, les coopératives régionales et la centrale doivent prélever sur leur chiffre d'affaires pour le financement d'activités non commerciales. En 1977, les 55,8 millions du "pour-cent culturel" sont allés en majeure partie aux activités culturelles proprement dites (35 millions, soit 62,8 pour cent) et aux actions sociales (7,4 millions, soit 13,2 pour cent), mais les "affaires politico-économiques" ont tout de même requis 13,4 millions (24 pour cent), qui sont allés à l'Alliance des Indépendants, au financement de campagnes en vue de votations et à la presse hebdomadaire Maison. Au chapitre des activités non lucratives, la Migros inscrit en outre des dons et subsides divers pour la modique somme de 3,7 millions de francs.

Et à l'intention de M. Otto Fischer, directeur de l'USAM et grand promoteur d'une plus lourde imposition des coopératives, la Migros rappelle qu'elle paye plus de soixante millions de francs par an d'impôts et taxes, — soit à peine plus d'un pour-cent du montant de ses ventes au détail.

### Omniprésence

Où qu'on se tourne donc en Suisse, dans les quartiers, les spectacles ou les affaires politiques et économiques, on retombe sur la Migros. Le M-onstre ne porte pas toujours le M distinctif sur fond carré orange, mais

à coup sûr il est présent, et le fait sentir. Les fournisseurs en savent quelque chose, unanimes à reconnaître les acheteurs de la Migros comme les plus durs — sinon les plus sûrs. Evidemment, les abus de la puissance d'achat, qui sont pratiques courantes de la part des centrales desservant les grands magasins et les chaînes de succursales, n'apparaissent pas au bilan social de la Migros...

Reste à savoir si on peut arrêter — ou même "simplement" contrôler — un monstre du genre de la Migros. De l'intérieur, la maîtrise semble déjà difficile à garder, malgré tous les ordinateurs et autres auxiliaires de gestion hautement sophistiqués. De l'extérieur, le contrôle fonctionne très mal: d'une part le marché, faussé par une domination évidente, ne peut que se déséquilibrer davantage, et, d'autre part, la loi ne permet pas de faire grand-chose. L'inertie des milieux politiques face à des réalités commerciales qu'ils connaissent mal ou comprennent trop tard ne laisse par ailleurs guère espé-

rer mieux pour les années à venir (voyez donc le projet de nouvelle Loi sur les cartels!).

Le temps passe donc, et le M-onstre, recruté de bénéfiques bruts et de liquidités, ne sait plus où donner de l'investissement pour grandir encore. Comme s'il ne pesait pas déjà si lourd dans l'économie nationale que plus rien ne saurait l'arrêter dans sa croissance.

Rien, sinon sa propre hypertrophie. Laquelle apparaîtra malgré la jeunesse et l'excellence de ses managers. Et il y a gros à parier que ce jour-là la Migros se fera tout soudain moins ennemi de tout interventionnisme, et que la collectivité devra aider le M-onstre qu'elle aura enfanté et nourri sans s'en apercevoir, et qu'elle devra soutenir à grands frais faute d'avoir su le démanteler à temps. Bien sûr, cela n'est qu'une triste musique d'avenir, qu'on n'inscrit pas dans les programmes des Concerts-Club.

---

*coopérative, qui doit encore traîner avec elle l'héritage spirituel de son fondateur, même si depuis lors elle est devenue un état dans l'état, dirigée par des managers super-durs, et même si elle ne fixe plus ses prix en fonction des besoins des consommateurs, mais les aligne sur la concurrence, et même si elle vise à obtenir une position de monopole sur tous les marchés. Et même si elle inscrit le terme "défense des consommateurs" en lettres grasses sur sa bannière, — ou justement à cause de cela". Un hommage en somme.*

1) Chiffres donnés par Claude M. Beck: M-wer denn sonst?, "Weltwoche", 1978, p.10.

## Fascinante M

*La puissance fascine, c'est bien connu. Et le fric aussi. Effet garanti notamment sur les maître-chanteurs. Pas étonnant donc que dans le roman policier-économique que viennent de publier Nester et Klopfenstein sous le titre "Die Migros-Erpressung", cette entreprise soit choisie pour une opération de terrorisme-chantage d'un genre très so-*  
*ciété de consommation.*

*Après avoir écarté Denner ("trop agressive") et Coop ("trop passive, ils ne comprendraient même pas la menace"), les deux complices choisissent donc leur victime, la Migros. "Elle nous plaît aux deux. Une*

## Banque condamnée : le voile se lève... pour les banquiers

Devra-t-on attendre encore longtemps jusqu'à ce que soit connu officiellement le nom de la banque condamnée en novembre dernier par la commission "arbitrale" mise en place pour "veiller au respect de la convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds à l'usage du secret bancaire" (DP 480)?

Premier pas vers une relative transparence: une circulaire de l'Association suisse des banquiers datée du 7 décembre dernier détaillait à l'intention de ses membres le mécanisme de l'infraction sanctionnée: "La banque en question effectuait des opérations de compensation selon le schéma suivant: des clients à l'étranger donnaient l'ordre à la banque, par écrit ou par téléphone, de mettre à leur disposition à l'étranger un montant déterminé, à débiter de leur compte.

"D'autres clients de la banque mettaient à sa disposition, à l'étranger, des montants dont ils désiraient être crédités sur leur compte en Suisse.

"La banque déléguait à ses clients à l'étranger un employé qui, pour le compte de la banque, acceptait et payait des montants en monnaie étrangère. Les montants manquants ou en surplus étaient prélevés ou crédités sur un compte ouvert auprès d'une banque étrangère par un homme de confiance étranger. Aretour de l'employé en Suisse, la banque suisse crédita ou débita les clients étrangers concernés des montants reçus ou remis".

Selon l'avis de la commission arbitrale, la banque a ainsi prêté une assistance active à des transferts non autorisés de capitaux en Suisse.